

NUMERO : 2025 - 094
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de la société de production «Tour'n'Sol Prod», sise 29 rue Etienne Dolet – 94140 ALFORTVILLE, ayant pour objet la prise en charge, par contrat de cession du droit d'exploitation, d'un concert assuré par la formation Fanfaraï le dimanche 1^{er} juin 2025, dans le cadre du festival des Jardins d'été 2025,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2024-2025 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des concerts et des rencontres de qualité qui répondent aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec la société de production «Tour'n'Sol Prod», sise 29 rue Etienne Dolet – 94140 ALFORTVILLE, pour un montant de **3 300,00 € HT + TVA 181,50 € = 3 481,50 € TTC**, et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 20 mai 2025


Le Maire,
Patrick HADDAD